

REPUBLICHE DU CAMEROUN
 Paix-Travail-Patrie
 MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE
 SECRETARIAT GENERAL
 DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DU PATRIMOINE
 SOUS-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT
 SERVICE DES MARCHES PUBLICS
 BUREAU DES APPELS D'OFFRES



REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace-Work-Fatherland
 MINISTRY OF PUBLIC HEALTH
 SECRETARIAT GENERAL
 DEPARTMENT OF FINANCIAL RESOURCES AND EQUIPMENT
 SUB-DEPARTMENT OF BUDGET AND FINANCING
 PUBLIC CONTRACTS SERVICE
 TENDERS OFFICE

08 MAI 2025

DECISION N° 0615- - - 1 /D/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP du _____
 Portant attribution du Marché relatif aux travaux de construction d'un bâtiment devant abriter le Centre d'Imagerie Médicale (CIM) à l'hôpital Régional Annexe (HRA) de Meiganga.

Le Ministre de la Santé Publique, Maître d'Ouvrage

Vu la Constitution,
 Vu la loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat ;
 Vu la loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
 Vu la circulaire N°0000013995 C ANNEFI du 31 decembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances au Suivi et au Contrôle de l'Execution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;
 Vu le décret n°77/41 du 03 Février 1977 fixant l'Organisation et les Attributions des Contrôles financiers, modifié et complété par le décret n°2013/066 du 28 Février 2013 ;
 Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
 Vu le décret n°2011/410 du 09 Décembre 2011 portant Formation du Gouvernement, modifié par le décret n°2015/434 du 02 Octobre 2015 portant Réaménagement du Gouvernement ;
 Vu le décret n°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
 Vu le décret n°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de Passation des Marchés Publics ;
 Vu le décret n°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 mars 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
 Vu le décret n°2013/093 du 03 Avril 2013 portant Organisation du Ministère de la Santé Publique ;
 Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 Vu le décret n°2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant Réaménagement du Gouvernement ;
 Vu la circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avri 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
 Vu la loi n° 2024-013 du 23 décembre 2024 portant loi des Finances de la République du Cameroun ;
 Considérant Appel d'Offres National Ouvert N° 007/D13-41/AONO/MINSANTE / CIPM / 2025 du 03/03/2025, en procédure d'urgence pour les travaux de construction d'un bâtiment devant abriter le Centre d'Imagerie Médicale (CIM) à l'hôpital Régional Annexe (HRA) de Meiganga ;
 Considérant le procès-verbal de la 21ème session du 1^{er} Avril 2025 de la Commission Interne de Passation des Marchés ,
 Considérant la proposition d'attribution n°12/L/Pdt/CIPM/SEC du 30 Avril 2025 de la Commission Interne de Passation des Marchés

DECIDE :

Article 1^{er} : - Est pour compter de la date de signature de la présente décision, attribué à l'entreprise SALAM BUSINESS COPPORATION SARL n° B P 1753 Yaoundé, le Marché relatif aux travaux de construction d'un bâtiment devant abriter le Centre d'Imagerie Médicale (CIM) à l'hôpital Régional Annexe (HRA) de Meiganga passé après Appel d'Offres National Ouvert N° 007/D13-41/AONO/MINSANTE / CIPM / 2025 du 03/03/2025 au montant et délai ci-dessous

- Montant du Marché : Deux cent huit millions (208 000 000) francs CFA Toutes Taxes Comprises
- Délai de livraison : (06) Mois.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera /-

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP JDM
- CIPM/MINSANTE
- DRFP SDBF SMP
- CHRONO PROJETS



Dr. Manapuda Malachie